

### **Article 1- Champ d'application - Opposabilité**

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») s'appliquent à toute commande (la « **Commande** ») de produits et/ou de services (les « **Produits et Services** ») réalisées par la société LA FABRIQUE DU BEIGNET, société par actions simplifiée au capital de 6.000€, dont le siège social est situé 15 rue de la Fourmi, 31200 Toulouse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 878.417.377 (ci-après « **LFDB** »), ayant pour activités principales la vente à emporter de produits alimentaires sucrés ou salés, notamment de beignets (sans fabrication) et de boissons non alcoolisées ; cuisson ou chauffe des produits destinés à la vente sur terminal de cuisson mobile, auprès de sa clientèle (les « **Clients** »).

Les CGV régissent l'ensemble des relations entre LFDB et les Clients et constituent le socle unique de la négociation commerciale.

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves, à toutes les Commandes conclues par LFDB auprès des Clients, et ce quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achat qui sont inopposables à LFDB.

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de toute commande. Elles sont par ailleurs accessibles à tout moment sur le site internet de LFDB.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare expressément les accepter sans réserves.

La signature du bon de Commande vaut acceptation des CGV.

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la Commande.

Conformément à la réglementation en vigueur, LFDB se réserve le droit de déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières (ci-après « **CVP** »).

LFDB peut, en outre, être amenée à établir des Conditions Générales de Vente catégorielles, dérogatoires aux CGV, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

Les relations contractuelles entre LFDB et le Client sont régies par l'ordre de primauté suivant : (i) les conditions particulières exprimées dans le bon de Commande et, le cas échéant, dans le contrat ou les Conditions de Vente Particulières, puis (ii) les présentes CGV.

### **Article 2 – Caractéristiques des Produits et Services vendus**

Les caractéristiques principales des Produits et Services sont présentées dans les bons de Commande correspondants ainsi que sur le site internet de LFDB et, dans la documentation technique et commerciale, envoyée aux Clients.

Le Client est tenu de se reporter à la documentation technique de chaque Produit ou Service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles, notamment les conditions d'utilisation, d'entrepôt et de maintenance.

Les offres de Produits et Services s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

### **Article 3 – Commandes**

Pour être prise en compte, toute commande, même si elle est passée par courrier électronique, doit :

- être passée par écrit au moyen d'un bon de Commande établi par LFDB, et dûment contresigné par le Client,
- préciser notamment la quantité, le modèle, le prix convenu, les conditions de paiement et l'adresse de livraison telle que définie dans le devis de LFDB le cas échéant,
- être accompagnée du versement d'un acompte, si un tel acompte figure dans la commande,
- être d'un montant minimum de 3.300 € HT.

Tout bon de Commande de LFDB est valable pendant la durée indiquée dans celui-ci, et à défaut pendant une durée de 30 jours suivant sa date d'émission.

La réception par LFDB du bon de commande signé par le Client dans la période de validité correspondante, vaut acceptation des CGV.

Toute commande reçue par LFDB est réputée ferme et définitive.

LFDB se réserve le droit de refuser une commande qui ne serait pas passée dans des délais suffisants lui permettant d'organiser son intervention aux dates projetées par le Client.

### **Article 4 – Prix**

Le prix de tout Produit ou Service est celui figurant dans la commande signée par le Client et acceptée par LFDB.

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent « départ usine ». Ils s'entendent nets, transport non compris (sauf précision contraire), et hors taxes, la TVA applicable étant celle en vigueur au jour de la signature de la commande.

Les factures sont établies par LFDB et remises au Client selon l'échéancier prévu dans les Commandes correspondantes.

### **Article 5 - Conditions de règlement**

#### **5.1. Versement d'un acompte**

Si un acompte est appliqué, celui-ci est indiqué dans la Commande et pourra donc être exigé lors de la passation de cette dernière.

Toute annulation de la Commande par le Client devra pour être valable, être acceptée expressément par LFDB, et pourra faire l'objet de frais d'annulation, lesquels ne pourront en toute hypothèse être inférieurs à l'acompte versé à la Commande, qui sera de plein droit acquis à LFDB et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

#### **5.2. Délais de règlement**

Tout acompte est payable comptant au jour de la signature du bon de Commande correspondant.

Sauf dispositions contraires convenues entre les parties ou figurant sur la facture remise au Client par LFDB, le solde du prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Pour le calcul dudit délai, seront pris en compte les jours calendaires. Tout délai expire le dernier jour à vingt-quatre heures. Le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Aucun escompte ne sera pratiqué par LFDB pour paiement dans un délai inférieur à celui-ci ou avant la date figurant sur la facture.

#### **5.3. Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard seront facturées au Client sur la base d'un taux annuel de 20% appliqué sur les sommes dues.

Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et seront automatiquement et de plein droit acquises à LFDB sans formalités ni mise en demeure particulière.

Tout retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à LFDB par le Client, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que LFDB serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard de LFDB, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, LFDB pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, LFDB pourra, s'il le souhaite, et de plein droit, suspendre (ou annuler) l'exécution de ses obligations et diminuer (ou annuler) les éventuelles remises accordées à ce dernier.

#### **5.4. Autres sanctions**

En cas de non-paiement ou de retard de paiement de la part du Client, LFDB aura la faculté (i) de suspendre toute Commande en cours et/ou (ii) de refuser toute Commande nouvelle, jusqu'au complet paiement par le Client des factures demeurées impayées.

#### **Article 6 – Livraison des Produits et modalités de fourniture des Services**

##### **6.1- Lieu et délai de livraison des Produits**

La livraison des Produits surgelés est réalisée par un prestataire extérieur choisi par LFDB, au sein des locaux du Client, préalablement à la réalisation des Prestations de cuisson et d'animation correspondantes, aux dates indiquées dans le bon de commande.

Un calendrier de livraison des Produits surgelés et de réalisation des Prestations figure dans le bon de commande.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme des délais impératifs, sauf convention écrite contraire.

Le dépassement du délai définitif de livraison par LFDB ne peut donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus de prendre livraison des Produits et Services ou à une annulation de la Commande en cours.

##### **6.2- Obligation d'enlèvement ou de réception et intervention du Client**

Une obligation d'enlèvement ou de réception, selon les modalités prévues dans la Commande, incombe au Client.

Notamment, il appartient au Client de prendre livraison des Produits surgelés dès leur livraison sur le site du Client, et d'entreposer la marchandise dans des chambres froides sans rupture de la chaîne du froid, conformément aux obligations légales et réglementaires applicables à la réception et à l'entreposage de produits surgelés. Le Client est seul responsable de toutes conséquences préjudiciables liées à un non-respect par le Client des obligations lui incombant à ce titre et en tiendra LFDB indemne.

En cas de défaut de prise de livraison par le Client dans les conditions ci-dessus, LFDB pourra annuler la commande et réclamer le montant total du prix figurant dans la commande. Il pourra conserver l'acompte éventuellement versé par le Client.

Par ailleurs, l'exécution des Prestations par LFDB tenant à la cuisson et à la vente des Produits ne pourra être réalisée que si le Client exécute préalablement les instructions données par LFDB concomitamment ou postérieurement au passage de la commande (les « **Instructions d'Intervention** »). Le Client sera tenu d'exécuter les Instructions d'Intervention conformément à leurs termes, en utilisant le matériel adéquat, lequel doit être fonctionnel et conforme aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il sera responsable de tout le matériel entreposé dans ses locaux et utilisés dans le cadre de l'exécution des Instructions d'Intervention, et prendra toutes mesures nécessaires à la sécurité du matériel et au respect des conditions d'entreposage et de conservation des Produits conformément à la réglementation en vigueur. Si le Client n'exécute pas ou exécute mal une ou plusieurs des Instructions d'Intervention, LFDB pourra annuler la commande et réclamer le montant total du prix figurant dans la commande. Il pourra conserver l'acompte éventuellement versé par le Client. Le Client est seul responsable de toutes conséquences préjudiciables liées à un non-respect par le Client des Instructions d'Intervention et en tiendra LFDB indemne.

##### **6.3- Fourniture des Services**

La fourniture des Services est, sauf mention contraire dans la Commande, réalisée au sein des locaux du Client, sur une période calendaire définie dans la Commande.

LFDB se réserve le droit d'annuler et de reporter une Prestation selon ses impératifs et disponibilités ou en cas de difficulté d'approvisionnement. De nouvelles dates seront alors fixées d'un commun accord entre les Parties.

Aucun Service ne sera rendu postérieurement aux dates fixées dans le bon de Commande, sauf nouvel accord des Parties. Notamment, les dates fixées dans le bon de Commande ne seront pas modifiées ni décalées en raison de tout évènement extérieur relevant d'un cas de force majeure, ou en cas de fermeture imprévue pour quelque raison que ce soit du site du Client.

Si, au terme de la période d'exécution des Services fixées dans le bon de Commande, des Produits demeurent chez le Client, surgelés ou non, ils resteront la propriété du Client et LFDB ne sera pas tenu de les cuire ni de les mettre à disposition des clients finaux du Client en vue de leur revente.

En revanche, LFDB pourra proposer au Client de passer une nouvelle Commande de Produits et Services, laquelle pourra intégrer la cuisson et la vente des Produits restant au titre de la Commande précédente.

Le terminal de cuisson utilisé par LFDB dans les locaux du Client reste sa pleine et entière propriété.

Il appartient au Client de prendre en charge le conditionnement des beignets, dont les modalités doivent être fixées dans le bon de Commande.

##### **6.4- Sécurité et droit de retrait**

LFDB se réserve le droit de refuser d'intervenir dans des locaux inachevés ou ne présentant pas toutes les conditions de sécurité nécessaires à son intervention, sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit puisse lui être réclamée par le Client.

#### **Article 7 - Transfert de propriété**

Le transfert de propriété des Produits au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Tous les frais occasionnés par la reprise des Produits sont à la charge du Client.

#### **Article 8 - Transfert des risques**

Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé à compter de la sortie des Produits des locaux de LFDB ou de son sous-traitant.

Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés, à compter du départ des locaux de LFDB ou de son sous-traitant, et à en justifier à ce dernier à cette occasion. En cas de sinistre lors du transport, il appartiendra donc au Client de se retourner contre le transporteur choisi, sans recours possible contre LFDB.

A défaut, LFDB serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

#### **Article 9 - Résiliation**

En cas de non-respect par un Client d'une de ses obligations définies aux présentes CGV ainsi qu'aux CVP, et 30 (trente) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, LFDB pourra résilier de plein droit la commande concernée, sans préjudice du droit de LFDB d'obtenir réparation du dommage que lui aura causé ladite résiliation.

LFDB se réserve également le droit d'annuler toute commande de Produits ou Services sans préavis en cas de comportement abusif du Client ou de son personnel envers le personnel de LFDB ou en cas de détérioration de son matériel.

#### **Article 10 - Retours**

Sauf avaries, les Produits ne sont ni repris, ni échangés.

Les retours des Produits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité au profit du Client, et LFDB ne sera en aucune façon tenu de réparer le dommage procuré par cette défectuosité.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la signature par lui du bon de réception, les Produits seront réputés conformes en quantité et qualité à la Commande.

Le Client disposera d'un délai de quarante-huit (48h00) heures à compter de la livraison et de la réception des Produits commandés pour émettre, par écrit, des réserves auprès de LFDB.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client.

#### **Article 11 – Responsabilité**

En aucun cas LFDB ne pourra être tenue pour responsable envers le Client ou un tiers de la survenance de dommages directs ou indirects, quels qu'ils soient, et notamment de toute avarie, toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, d'une chance, de données, de clientèle, d'image, même si LFDB a été averti de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

En ce qui concerne la fourniture des Services, les obligations de LFDB sont des obligations de moyen, et en aucun cas de résultat.

La responsabilité de LFDB ne pourra pas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison de Produits ou de la fourniture de Services imputable au Client ou en cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les catastrophes naturelles ou météorologiques, l'impossibilité pour LFDB d'être approvisionnée.

LFDB n'est pas responsable de la compatibilité de ses Produits et Services avec les produits ou pièces dont LFDB n'a pas agréé la compatibilité.

En aucun cas la responsabilité de LFDB ne saurait être supérieure au prix perçu par ce dernier au titre du Produit ou Service concerné.

Toute action qui aurait pu être intentée contre LFDB mais qui ne l'a pas été dans les 12 (douze) mois à compter de l'événement générateur sera réputée prescrite.

#### **Article 12 - Droit de propriété intellectuelle et industrielle**

LFDB reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés et afférents aux Produits et Services.

Le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation commerciale desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc. sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de LFDB qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **Article 13 – Confidentialité**

Chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel des informations de cette nature et/ou portant une mention de confidentialité, ci-après les « **Informations Confidentielles** » dont elle pourrait se trouver en possession dans le cadre des présentes.

En conséquence, les parties s'engagent à faire souscrire un pareil engagement à toutes personnes qui pourraient avoir accès à de telles informations et prendre les mêmes précautions que celles qu'elles observent habituellement pour leurs propres Informations Confidentielles.

Les parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article jusqu'à l'expiration d'une période de trois (3) ans suivant la fin de relation commerciale entre les parties.

#### **Article 14 – Référencement**

LFDB pourra faire mention du nom du Client pour la promotion de son activité, y compris sur son site internet ou dans ses documents commerciaux ou publicitaires.

#### **Article 15 – Invalidité**

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ou des CVP venait à être nulle aux termes d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

#### **Article 16 - Non renonciation**

Le fait pour LFDB de ne pas invoquer un manquement du Client ne saurait valoir renonciation à invoquer ledit manquement. Toute renonciation ne sera opposable que si elle est exprimée par écrit et signée par le représentant de LFDB.

#### **Article 17 - Droit Applicable**

De convention expresse entre les parties, les CGV, les CPV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **Article 18 - Juridiction**

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse.

#### **Article 19 - RGPD**

Les informations recueillies par LFDB font l'objet d'un traitement informatique destiné à LFDB et aux distributeurs agréés ou réparateurs agréés et à LFDB à des fins de prospection commerciale.

Conformément au RGPD, les Clients bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à LFDB.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

#### **Article 20 - Acceptation du Client**

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV avant la passation de sa Commande et déclare expressément les accepter sans réserve.